



UNSA Territoriaux Réunion

Saint-Denis, le 3 juillet 2012

**Monsieur le Président du
Conseil Régional**

**Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
Moufia BP 7190**

97719 SAINTE-CLOTILDE

REGION REUNION

**- 6 JUIL. 2012
2012029878**

**Bureau du Courier
Conseil Régional**

Objet : CTP du 06 juillet 2012 -Questions diverses

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la tenue du Comité Technique Paritaire du 6 juillet 2012, je vous saurais gré de bien vouloir prendre en considération les questions diverses évoquées lors de la réunion de préparation, au titre de notre organisation syndicale :

- le barème du tableau d'avancement de 2012 (Avancement de Grade)
- l'UNSA reformule la demande de prise en compte dans l'Ancienneté Générale de Services de l'Agent (AGS), les périodes contractuelles de droit public qui ont été validées (à sa demande) lors de sa titularisation, ainsi que la période du service militaire. Aussi, il vous est proposé l'hypothèse suivante ; 1 point par année (contractuelle validée) plafonné à 10 points. Ainsi, les acquis de l'expérience durant ces années d'exercices dans la fonction publique seraient ainsi reconnus et récompensés à juste titre.

UNSA REGION REUNION

Mail : unsa.regionreunion@gmail.com

Blog : <http://unsaregionreunion974.wordpress.com>

02 62 97 65 03



- l'UNSA rappelle que, doit être prise en compte également l'aptitude à exercer dans la fonction du grade supérieur, et ce en complément du critère d'ancienneté. Aussi, il vous est proposé l'hypothèse ; 1 point par an sans plafond dans le cadre de l'ancienneté dans le grade.
- l'UNSA réitère pour la énième fois la présentation des organigrammes de chaque direction. Cette demande ayant été faite aux directeurs depuis fort longtemps et aucune présentation n'a été inscrite à l'ordre du jour d'un CTP.

Espérant que ces points seront abordés et réponses apportées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général
UNSA REGION REUNION,

Yves TAMBOIN